

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 janvier 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

AMENDEMENT

N ° 9183

présenté par
M. Quatennens

ARTICLE 30

Supprimer l'alinéa 16.

EXPOSÉ SOMMAIRE

"Comme la majorité des Français·es, nous nous opposons totalement à l'ensemble de ce projet de loi et demandons le retrait de l'ensemble de ses dispositions, y compris celles qui auraient pour fonction de limiter les dégâts d'un texte dévastateur.

Cet alinéa ne peut être que supprimé dû au fait qu'il fait directement référence à l'article L192-3. Or cet article envisage la fixation par décret du taux d'incapacité de travail. Nous y sommes opposés, le parlement doit être consulté sur ce sujet. "